

13 DEC 1950
M.

RESTRICTED
SR/73
16 June 1949
FRENCH
Original : ENGLISH

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

tenue à Lausanne,
le 16 juin 1949, à 10 h. 30

- | | | | | |
|------------|-----------------|-----------|---|----------------------|
| Présents : | M. Yalcin | (Turquie) | - | Président |
| | M. de Boisanger | (France) | | |
| | M. Hare | (U.S.A.) | | |
| | M. Azcarate | | - | Secrétaire principal |

Question d'un communiqué de presse relatif aux travaux de la Commission.

M. de BOISANGER attire l'attention de la Commission sur les articles erronés qui ont paru dans la presse sur les travaux de la Commission, l'exemple le plus récent étant fourni par le "New York Times". Il estime souhaitable, pour contrecarrer l'effet de ces renseignements, de tenir une conférence de presse. Cette conférence de presse, qui sera tenue soit par l'attaché de presse, soit par la Commission elle-même, devrait porter sur quatre points : (1) Il conviendrait de signaler qu'il n'est nullement anormal que les travaux de la Commission avancent lentement, étant donné que les problèmes sur lesquels portent les négociations sont délicats et ont une portée étendue. A cet égard, il serait bon d'avertir la presse qu'il arrivera un moment où la conférence devra s'interrompre pour permettre aux délégations et aux membres de la Commission de consulter leurs gouvernements. (2) Il faut démentir catégoriquement qu'il y ait dissension au sein de la Commission, comme le laissait entendre le "New York Times". (3) Il conviendrait de préciser qu'il n'est nullement fondé de comparer ou d'opposer les méthodes de M. Bunche et celles de la Commission, étant donné

qu'elles portent sur des problèmes totalement différents. Alors que les travaux remarquables de M. Bunche ont été précédés d'une demande précise d'armistice formulée d'abord par le Gouvernement égyptien et ensuite par les autres Gouvernements arabes, aucune délégation arabe n'a manifesté le désir de négocier la paix et c'est la Commission qui a dû prendre l'initiative de réunir les deux parties, (4) Il convient de souligner que la Commission a toujours désiré que les deux parties s'entendent directement et qu'en se bornant à un rôle d'intermédiaire conformément aux instructions très larges qui lui ont été données par la résolution de l'Assemblée, elle a adopté la seule manière possible de procéder, étant donné les circonstances.

Il n'a pas été possible de savoir où le "New York Times" avait puisé ses renseignements. L'orateur a signalé à M. Sasson combien la publication des quatre points de M. Eytan pouvait avoir des effets néfastes; en effet certains d'entre eux, en particulier la proposition de créer des sous-comités distincts pour traiter du problème territorial et du problème des réfugiés, auraient pu être adoptés et il est probable maintenant que les Arabes s'y opposeront puisqu'ils émanent de la délégation du Gouvernement d'Israël. M. Sasson et M. Hirsch ont déclaré qu'ils n'étaient pas responsables de l'article en question, mais M. Hirsch, l'attaché de presse de la délégation d'Israël l'a informé que le correspondant du "New York Times" l'avait lu au téléphone à M. Eytan, sans en donner la conclusion. M. Eytan n'a pas tenté d'en empêcher la publication. Cette publication est tout à fait regrettable et ne peut qu'entraver les travaux de la Commission.

M. HARE est d'accord avec M. de Boisanger. Il est particulièrement important de préciser que la nouvelle d'une dissension au sein de la Commission est fausse. Il voudrait savoir de M. Grand, si ces rectifications pourraient être faites à l'occasion d'un exposé positif des travaux de la Commission. D'autre part, comme ce qui se passe dans des séances apparemment secrètes est invariablement divulgué presque tout de suite et malheureusement

déformé, M. Grand pourrait être autorisé à donner davantage de renseignements et à les communiquer plus promptement.

Le PRESIDENT souligne qu'il sera impossible d'empêcher la publication de renseignements inexacts; ceux-ci font partie, en effet, d'une campagne délibérée de la part de certaines personnes que les travaux de la Commission gênent dans leurs ambitions. Tout ce que l'on peut faire, c'est de chercher à éclairer l'opinion publique neutre dans la plus grande mesure possible. On pourrait inviter M. Grand à user de tactiques plus dynamiques et plus agressives afin de prévenir les attaques. Il lui demande d'exposer ses vues.

M. GRAND, Attaché de presse, estime qu'une conférence de presse sur l'aspect général de la question est préférable à une rectification explicite des fausses nouvelles auxquelles ne sont mêlés que l'"Agence télégraphique juive" et, plus récemment, le "New York Times". Il estime que les 2/3 des rumeurs hostiles que l'on fait circuler sont destinés délibérément à provoquer des réactions à Washington et à Tel Aviv, afin de discréditer les travaux de la Commission; ces attaques se font parallèlement aux efforts déployés actuellement pour provoquer la dissolution de la Commission en renvoyant les problèmes dont elle est saisie devant le Conseil de Sécurité. Il n'y a aucun moyen d'empêcher une campagne de presse de ce genre.

M. de BOISANGER recommande que la rectification des fausses nouvelles soit contenue implicitement dans un exposé général des travaux de la Commission. Il conviendrait également de faire très à l'avance et ne serait-ce qu'officieusement allusion à l'interruption qui se produira.

Le PRESIDENT estime qu'il est trop tôt pour parler de cette interruption.

M. de BOISANGER et M. HARE préfèrent que la conférence de presse soit tenue par l'Attaché de presse plutôt que par la Commission, étant donné que rien n'expliquerait cette méthode nouvelle.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL insiste sur l'utilité d'un exposé positif et soigneusement réfléchi, qui résumera la situation actuelle et qui ne montrera aucune inquiétude à propos des campagnes hostiles. Il sera possible de parler de l'interruption dans une semaine ou dans dix jours. En ce qui concerne l'allusion, dans le "New York Times", aux quatre points de M. Eytan, ce dernier lui a téléphoné la veille, niant que la délégation d'Israël soit responsable, mais disant que lui, personnellement, n'a vu aucune objection à cette publication; cette attitude équivaut donc à un encouragement.

Il est convenu, sur la proposition de M. HARE, qu'à l'occasion de la publication du rapport de la Commission, l'Attaché de presse tiendra une conférence de presse suivant les grandes lignes ainsi fixées.

Le PRESIDENT, en réponse à une question de M. Hare, déclare que l'Attaché de presse ne pourra faire aucun exposé sur les propositions de M. Eytan tant qu'elles n'auront pas été examinées par la Commission.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL suggère que l'Attaché de presse se contente de dire que ces propositions sont à l'examen.

M. de BOISANGER souligne qu'en attendant la conférence de presse ainsi envisagée, l'Attaché de presse pourra agir en s'inspirant des points qui ont été soulevés aujourd'hui.

Prochaine réunion avec les délégations arabes.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL lit une lettre qu'il vient de recevoir des délégations arabes, qui demandent à se réunir avec la Commission, pour connaître le point de vue de la Commission sur les memoranda arabes des 18 et 21 mai, ainsi que sur la violation de la zone neutre de "Government House" à Jérusalem par le gouvernement d'Israël.

M. de BOISANGER estime qu'il n'est pas nécessaire pour la Commission d'exposer ses vues, tant que les Arabes n'ont pas donné d'explications complémentaires sur certains points contenus dans le memorandum du 21 mai, ainsi qu'on les en a priés au cours de la séance du 1er juin (voir SR/IM.16). Il conviendrait également d'insister auprès des délégations arabes pour qu'elles acceptent de discuter les questions territoriales. L'orateur souligne que la Commission a présenté une demande à cet effet qui figure dans le dernier paragraphe de la lettre que la Commission a adressée le 31 mai aux délégations arabes (AR/14).

Le PRESIDENT approuve une suggestion présentée par M. Hare, selon laquelle la Commission devrait, au cours d'un entretien avec M. Eytan, fixer avec plus de précision son point de vue en ce qui concerne les quatre propositions récentes présentées par la délégation d'Israël, avant de discuter ces propositions avec les délégations arabes.

Il est décidé que le Secrétaire principal répondra à la lettre des délégations arabes en les invitant à rencontrer la Commission le lendemain matin, pour poursuivre la discussion des deux memoranda arabes.